



COMMUNE DE PANISSIERES **PROCES VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de Conseil Municipal du 15 septembre 2020 à 20 h 30, en session ordinaire

Présidence de Monsieur Christian MOLLARD, Maire

Une convocation a été adressée à chaque conseiller municipal en date du 11/09/2020.

Présents : Mmes et MM MOLLARD Christian, TERRAILLON Régine, GONZALEZ Éric, MIOCHE Laurent, FAYE Sylvie, DUSSUD Grégory, FONGARLAND Jean-Jacques, PERONNET Jean-Marc, GRANJON Marc, SEYVE Véronique, BOREL Anne-Marie, BEFORT Jean-Marc, ARDOUIN Isabelle, BERTALOTTO Frédérique, BONNET Philippe, PLASSE Elodie, DUTEL Noémie, SUREDA Jennifer, SERAILLE Loïc (présent à compter du point n°3 - D).

Absents excusés : GUILLAUMOND Monique (Procuration à FAYE Sylvie), SERAILLE Loïc (Procuration à Jennifer SUREDA pour les points n°1 à n°3 C inclus), FOJILLAT Christine, VIGNON Philippe, PILON Denis.

Secrétaire de Séance : DUTEL Noémie.

MPG/ 06 2020

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer favorablement.

Décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation du Conseil municipal (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

- Dépôt d'un dossier de subvention (appel complémentaire FSIL 2020) en Sous-Préfecture : « Restauration de la statuaire communale et de vitraux de la nef de l'église », coût 27 486€ pour une subvention sollicitée de 5 497€.
- Paiements réalisés au titre du Marché public pour l'aménagement du Lotissement Chez Vernay : SCP Pigeon Toinon : 2695€ (situations 2 à 4 de la maîtrise d'œuvre) / Eurovia : 14 125€ et Balmont TP : 69 130€ (travaux)/ SIEMLY 10 010€ (réseau eau potable).
- Renouvellement de l'adhésion de la collectivité en 2021 à Gite de France au bénéfice de la Ferme Seigne pour un montant de 383,11€.

1- Désignation des représentants du Conseil municipal à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes de Forez-Est.

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) est créée par le Conseil communautaire qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Le rôle de cette commission est d'évaluer pour chaque commune les transferts de compétences réalisés, le plus souvent des communes vers l'établissement public de coopération intercommunale. Le Conseil municipal désigne les conseillers municipaux suivants pour siéger à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes de Forez-Est :

M. DUSSUD Grégory en qualité de membre titulaire

M. MIOCHE Laurent en qualité de membre suppléant

Délibération adoptée à l'unanimité

- Votants : 20
- Exprimés : 20
- Pour : 20

2- Proposition de commissaires pour la constitution de la Commission Intercommunale des Impôts Directs de la Communauté de Communes de Forez-Est (CIID).

Au terme de l'article 1650 A du code général des impôts, la Commission Intercommunale des Impôts Directs est obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sur proposition de ses communes membres.

Le Conseil municipal propose les contribuables de la commune suivants pour siéger à la Commission Intercommunale des Impôts Directs de la Communauté de Communes de Forez-Est :

Mme TERRAILLON Régine, en qualité de commissaire titulaire.

Mme GUILLAUMOND Monique, en qualité de commissaire suppléant.

Délibération adoptée à l'unanimité

- *Votants : 20*
- *Exprimés : 20*
- *Pour : 20*

3 – Conventions et rapports

Le Conseil municipal prend connaissance et approuve les conventions et rapports suivants :

A- Adhésion au service d'assistance administrative en matière de commande publique – Marchés publics.

Par délibération du Conseil Communautaire n° 2019.012.18.12 en date du 18 décembre 2019 portant approbation de « convention de gestion des prestations administratives en matière de commande Publique-Marchés Publics », la Communauté de Communes de Forez-Est propose des prestations administratives relevant de ce domaine à des fins de mutualisation,

Il appartient à chaque Commune qui souhaite en bénéficier d'établir une convention avec la Communauté de Communes de Forez-Est. Le coût de la prestation est fixé à 30 euros / heure. Une estimation préalable du temps d'intervention nécessaire est réalisée en amont. Ce service est mobilisable à volonté et sans obligation.

Délibération adoptée à l'unanimité

- *Votants : 20*
- *Exprimés : 20*
- *Pour : 20*

B- Renouvellement de la Convention relative au dispositif de « passerelle » entre l'école publique et la crèche pour les enfants scolarisés.

Classiquement, dans le cadre de la « passerelle école/crèche », les enfants récemment scolarisés à l'école maternelle publique sont récupérés à l'école par un agent de la crèche, accompagnés d'un agent communal de l'école sur le trajet « aller » jusqu'au Multi-Accueil « La Passerelle », pour intégrer la structure pour le repas et l'après-midi d'activités, conformément au contrat signé par les familles.

A l'occasion de ces temps, l'agent du Multi-accueil « La Passerelle » reste sous l'autorité fonctionnelle du Président et l'agent de la Commune de Panissières reste sous l'autorité fonctionnelle du Maire, pour réaliser les trajets aller-retour école-crèche.

Ce dispositif est reconduit du 1^{er} septembre 2020 au 6 juillet 2021.

Délibération adoptée à l'unanimité

- *Votants : 20*
- *Exprimés : 20*
- *Pour : 20*

C- Renouvellement de la Convention relative au dépôt de billetterie auprès de l'Office de tourisme Forez-Est.

Il est proposé le renouvellement de la convention relative au dépôt de billetterie avec l'Office du Tourisme à l'occasion du spectacle « la recette des papilles qui frétilent », programmé le 27 novembre 2020 à la salle d'animation. La convention est réalisée pour 1 an.

Une commission selon la grille tarifaire ci-dessous (TTC dont TVA taux en vigueur) sera appliquée sur le montant total des ventes des 4 bureaux d'information touristiques de Chazelles-sur-Lyon, Feurs, Montrond-les-Bains et Panissières représentant l'office de tourisme Forez-Est :

- . Billetterie dont le tarif unitaire ou médian est inférieur à 9.99€ 10% (en TTC) inclus
- . Billetterie dont le tarif unitaire ou médian situé entre 10.00 et 29.99€ 1€ (en TTC) inclus
- . Billetterie dont le tarif unitaire ou médian est supérieur à 30.00€ 2€ (en TTC) inclus
- . Billetteries caritatives 2% (en TTC) ou 1.00€ TTC inclus

Sur la billetterie dédiée au spectacle « la recette des papilles qui frétilent », aucun commissionnement ne sera pris.

Délibération adoptée à l'unanimité

- *Votants : 20*
- *Exprimés : 20*
- *Pour : 20*

D- Présentation du Rapport Annuel du Délégué et du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service pour le service assainissement communal.

Le Rapport Annuel du Délégué et le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service pour le service assainissement communal pour l'année 2019 sont présentés au Conseil. En tant que collectivité responsable d'un service d'assainissement collectif, la commune de Panissières est tenue au titre de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales de produire chaque année un rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS). Il est destiné notamment à l'information des usagers. Une mise en ligne du document est réalisée sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

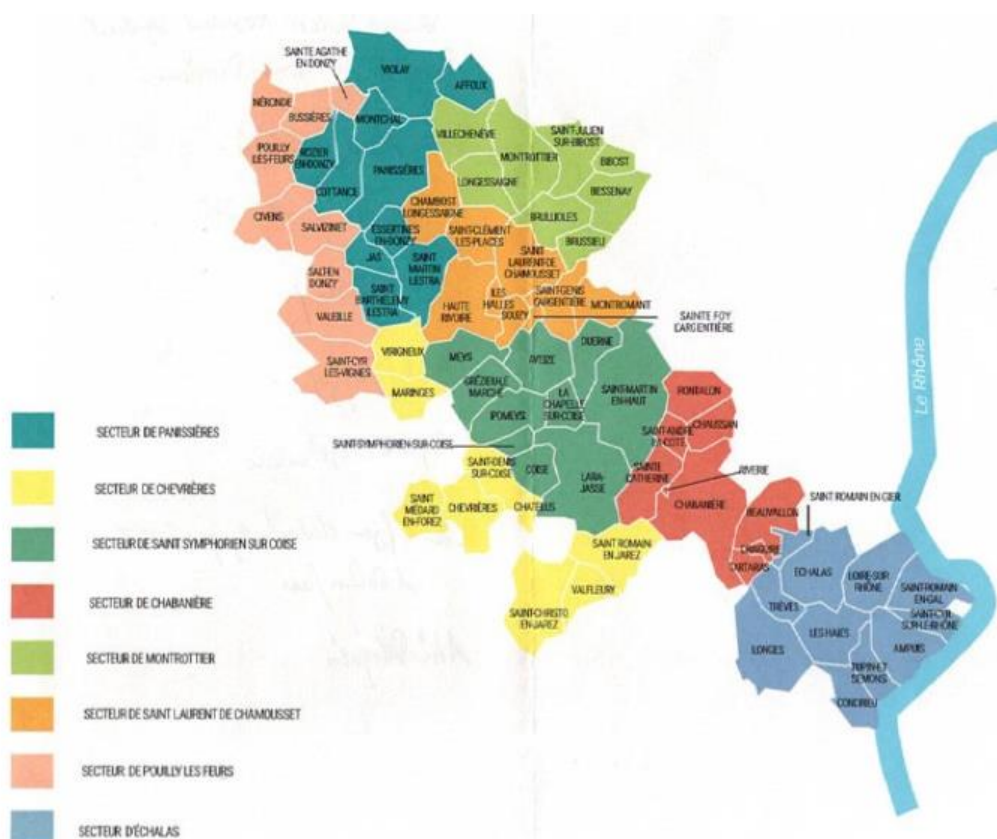
Loïc Seraille prend place au sein du Conseil et livre les informations principales du rapport : en 2019, 81 925 m³ ont été assujettis à l'assainissement (facturés). 31,68 tonnes de boues ont été évacuées. Un travail est actuellement engagé avec la SAUR, délégataire du service, pour définir un nouveau plan d'épandage. Il y a eu 1175 branchements raccordés. Le prix de l'assainissement est de 3,43€TTC/m³. Une visite de la station est programmée avec l'ensemble des conseillers municipaux le 29 septembre 2020 à 17h30.

Adoption du rapport par le Conseil municipal, 20 Pour.

E- Présentation de Rapport sur le Prix et la Qualité du Service du SIEMLY.

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable par le Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais et de la basse vallée du Gier (SIEMLY). Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Pour ce nouveau mandat, Eric Gonzalez, Adjoint délégué à la voirie et aux bâtiments, précise son implication au titre de 4^{ème} Vice-Président du SIEMLY sur le domaine de la relève à distance. Il rappelle que le syndicat, présidé par Bernard Chaverot, concerne 75 communes regroupées en 8 secteurs.



Jean-Jacques Fongarland, conseiller délégué auprès du SIEMLY, donne les éléments clés du rapport 2019. Le prix de l'eau est de 3,32€/m³. Le nombre d'abonnés s'élève à 35 204 pour un nombre estimé de 79 052 habitants desservis. Sur 127 prélèvements réalisés par l'ARS, le taux de conformité est de 100%. Un incident résolu de pollution accidentelle est mentionné lors d'un prélèvement du contrôle sanitaire pour une douzaine d'abonnées de 2 hameaux d'une commune de l'Ouest Lyonnais. La qualité de l'eau s'avère satisfaisante.

Adoption du rapport par le Conseil municipal, 20 Pour.

4- Création d'un poste de Policier Municipal – Validation du tableau des effectifs.

Le souhait de la municipalité est d'œuvrer pour assurer un cadre de vie régulé aux habitants. A ce titre, il est proposé la création d'un poste de policier municipal à temps complet, et de son régime indemnitaire afférent. Le tableau des effectifs de la commune est modifié en conséquence.

Délibération adoptée à l'unanimité

- *Votants : 20*
- *Exprimés : 20*
- *Pour : 20*

5- Tarifs :

A- Tarifs relatifs de la Ferme Seigne

Au regard de la conjoncture de l'année 2020, et d'un grand nombre d'annulations pour les utilisateurs du gîte du fait de la crise sanitaire, il est proposé de maintenir les tarifs 2020 pour l'année 2021. Après échanges, le Conseil valide le maintien de la tarification pour l'occupation de la Ferme Seigne sur l'année 2021.

B- Tarifs relatifs à la Bourse aux livres

Dans la perspective de l'organisation d'une bourse aux livres par la Bibliothèque, les tarifs de vente des ouvrages déclassés proposés sont les suivants :

- Livres détériorés : 0,40€
- Livres dans un état moyen : 0,60€
- Livres dans un état correct : 1€
- Livres en bon état : 1,50€

Pour accueillir de façon complémentaire des stands de particuliers réalisant des ventes d'ouvrages, sous réserve des déclaratifs préalables à cette vente, il est proposé d'instaurer un prix de mètre linéaire : 1€/ ml pour les exposants.

Délibérations adoptées à l'unanimité

- *Votants : 20*
- *Exprimés : 20*
- *Pour : 20*

6- Nouvelles dénominations de places et lieux publics de la Commune

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et lieux publics. La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Après échanges et débat sur certaines dénominations, Le Conseil municipal arbitre favorablement pour les propositions ci-après listées et rapportées sur le plan du centre bourg :

1. Paul Bouchet : square proche du monument aux morts.
2. Marcel et Jean Dutel : parking en face de l'usine Dutel
3. André et Gabriel Piquet : parking en face du musée de la cravate et du textile
4. Jean Barbier : anciennement parking « Viallet »
5. Henri Point : parking devant le gymnase municipal
6. Simone Veil : place entre la résidence « arc en ciel » et la mairie
7. Camille Claudel : square en face de l'école primaire
8. Lucie Aubrac : parking en face de l'école primaire
9. Joseph Toerk : parking sur la route de Montchal
10. Charles Lartigue : à côté de la locomotive et de la zone de covoiturage
11. Catherine Plantier : jardin public
12. Berthe Morisot : place à l'intersection de la rue Paul Bert et rue Victor Hugo



Délibération adoptée à l'unanimité

- *Votants* : 20
- *Exprimés* : 20
- *Pour* : 20

7- Rapport des commissions

Commission Ressources humaines, jeunesse, écoles et vie sociale

Régine Terraillon précise les récents aménagements réalisés au sein du parc animalier. Par ailleurs, il est indiqué que le repas de fin d'année des aînés, au regard du contexte sanitaire, doit être annulé. Une distribution de colis est organisée. Il est fait retour de la tenue de l'assemblée générale de l'ADMR comptant 135 utilisateurs des services à Panissières.

Commission Voirie – Bâtiments

Eric Gonzalez réalise un point sur l'avancée des travaux de viabilisation du Lotissement Chez Vernay. L'aménagement d'un bassin d'orage sera finalisé en fin d'année.

Suite à la réparation de l'épaveuse, le travail des services techniques sur les voies communales a repris.

Pour les travaux d'aménagement d'un appartement PMR à la Ferme Seigne, Marc Granjon signale la prochaine pose de carrelage.

Commission Urbanisme – Environnement

Jean-Marc Peronnet rappelle que le concours de fleurissement des Montagnes du Matin a conduit à sélectionner 35 maisons. La remise des prix est projetée le 7 novembre 2020 à la Ferme Seigne.

Avec la société délégataire de la gestion de l'assainissement, Loïc Seraille mentionne l'actualisation en cours du plan d'épandage de la commune, intéressant la station Chez Barrault.

Commission Sports

Laurent Mioche présente une étude, engagée auprès de plusieurs collectivités, sur l'installation et l'usage de caméras à des fins de surveillance des voies publiques. Il est noté que cette installation nécessite de rappeler les règles de déontologie, liées à l'usage des enregistrements, pour mettre en place un dispositif probant.

Commission Transition écologique – Economie solidaire

Un travail de relevé de compteurs est engagé pour apprécier la consommation d'eau des activités de la commune.

Une réunion publique est organisée le 8 octobre pour présentation des colonnes aériennes mise en place par la Communauté de Communes de Forez-Est.

Le projet de rénovation thermique de l'école maternelle a fait l'objet d'une présentation et d'une demande auprès de l'ADEME pour un suivi par leurs services.

Commission Culture- Patrimoine-Tourisme

Isabelle Ardouin signale la préparation de la prochaine édition de la Fête du livre sous réserve du contexte sanitaire. A l'identique, se réaliseront si possible les Journées du Patrimoine ainsi que le vernissage de l'exposition du Musée le 24 septembre.

Grégory Dussud précise, qu'à la demande des organisateurs, il a été convenu d'annuler le spectacle « la recette des papilles qui frétilent » prévu en novembre pour l'envisager en 2021.

8- Questions diverses

- Philippe Bonnet indique l'obligation d'annuler cette année la Foire de la St Loup, car les conditions matérielles de son organisation ne sont pas réunies à cause de la crise sanitaire.
- Les modalités de réalisation du prochain bulletin municipal sont confirmées par Véronique Seyve.
- Pour information les qualités de 11^{ème} Vice-Président à la Communauté de Communes de Forez-Est de Christian Mollard, de 4^{ème} Vice-Président au SIEMLY d'Eric Gonzalez et de 3^{ème} Vice-Président au SMAELT de Laurent Mioche sont signalées.

La séance est levée à 23h00.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est prévue le 27 octobre 2020.

Le Maire, Christian MOLLARD.

